



Montage, démontage, utilisation et vérification journalière des échafaudages de pied



OBJECTIFS

- Respecter les règles de sécurité et connaître la terminologie d'un échafaudage de pied.
- Être capable de monter, utiliser en sécurité et démonter un échafaudage de pied conformément à la notice du fabricant.
- Savoir réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied.

PUBLIC

- Toute personne amenée à monter, démonter et réaliser la vérification journalière d'un échafaudage de pied de hauteur inférieure à 24 m conformément à la notice technique du fabricant, pour réaliser les travaux de sa propre activité et à utiliser cet échafaudage.

PRÉREQUIS

- Être reconnu médicalement apte au travail en hauteur et au port de charge.
- Avoir à sa disposition des EPI adaptés au travail et à l'environnement (prêt possible).
- Maîtriser la langue française afin de comprendre la notice du fabricant (texte, plans et schéma).
- Avoir une expérience professionnelle dans le domaine des échafaudages utilisation et/ou montage.
- Être formé à l'utilisation des EPI contre les chutes de hauteur.

DOC. REMIS

- Clé USB avec support
- Visa d'Aptitude
- Attestation de fin de formation

MOYENS

- Supports numériques
- Textes réglementaires et normatifs
- EPI adaptés

ÉVALUATION

- Théorie : par questionnaire théorique (note > à 60%).
- Pratique : validation des aptitudes lors d'exercices pratiques de mise en situation réelle de travail en fonction des problématiques spécifiques.

DURÉE

- 2 jours (14h) minimum.

TARIF

- A partir de 920 €HT jour groupe, soit 1840 €HT pour 2 jours.

GROUPE

- 8 pers. max

POSITIONNEMENT

- Un test de positionnement permettant l'identification du niveau des apprenants est disponible sur notre site Internet.

THÉORIE

Sensibilisation :

Qu'est-ce qu'une chute ? Les enjeux de la prévention, les risques du travail en hauteur et leurs facteurs aggravants (statistiques des chutes de hauteur).

Réglementation applicable sur les échafaudages de pied :

Les principes généraux de prévention, le Décret 2008-244 (articles spécifiques), l'arrêté du 21 décembre 2004, la Recommandation R408.

Échafaudages de pied :

- Les différents types d'échafaudages et leur domaine d'utilisation.
- Les règles du montage, du démontage et de l'utilisation en sécurité :

L'environnement / Les roues / Les poteaux ou cadres / Les accès / La protection collective / Les planchers / La stabilité / Le contreventement / Les panneaux.

- La vérification journalière (examen de l'état de conservation) de l'échafaudage.

PRATIQUE

L'objectif est de maîtriser le montage, le démontage, la vérification et l'utilisation d'un échafaudage de pied en toute sécurité :

Montage d'une structure simple d'échafaudage de pied selon la notice du fabricant :

- Préparation du montage
 - Protéger la zone de travail contre les risques de chute d'objet.
 - Protéger la zone de travail de toute gêne extérieure.

- Méthodologie de travail

- Exploitation de la notice du fabricant et compréhension.
- Manipulation et élévation des éléments lors du montage.
- Montage des éléments constitutifs de l'échafaudage.
- Les charges admissibles sur l'échafaudage.

Exercices de montage et démontage de l'échafaudage (2 montages différents).

Vérification journalière de l'échafaudage à l'aide d'une checklist (suivant l'arrêté du 21 décembre 2004).

Les règles d'utilisation en sécurité d'un échafaudage de pied :

- Accéder et circuler en sécurité sur l'échafaudage.
- Respecter les limites de charges.
- Maintenir l'échafaudage en sécurité.
- Proscrire l'utilisation de façon dangereuse.
- Les dangers de la co-activité.
- Signaler les situations dangereuses.

Répartition du temps :

Parties théoriques (30 à 50%) et pratiques (50 à 70%).